



VILLE D'UGINE (SAVOIE)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 3 FÉVRIER 2025

<p>Nombre de conseillers municipaux : En exercice : 29 Présents : 24 Votants : 26</p> <p>Date de la convocation : Le 28 janvier 2025</p> <p>Publication site internet : Le 12 février 2025</p>	<p>Président de séance : M. Franck LOMBARD</p> <p>Secrétaire de séance : Mme Françoise VIGUET-CARRIN</p> <p>Étaient présents : M. Franck LOMBARD, Mme Françoise VIGUET-CARRIN, M. Michel CHEVALLIER, Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET, M. Umberto DIMASTROMATTEO, Mme Agnès CHEVALIER-GACHET, Mme Vanessa PUT DE GIULI, M. Jamel BOUCHEHAM, Mme Sophie BIBAL, M. Mustapha HADDOU, Madame Catherine CLAVEL, M. Simon OUVRIER-BUFFET, M. Gérard RUFFIER-MONET, Mme Marie-Thérèse BERGERET, Mme Annabelle MOREL, M. Michel VARRONI, M. Joseph SCATIGNO, M. Franck SOUQUET-GRUMEY, Mme Jamila ADEM-EL ATTAOUI, M. Jean-Pierre PLAISANCE, M. Christian PERRIER, M. Eric FUSS, M. Benjamin BONNIOT--BOUCHET et M. Gérard ROHI.</p> <p>Étaient représentés : Mme Stéphanie LUSSIANA ayant donné pouvoir à M. Jean-Pierre PLAISANCE, Mme Virginie NAIRE ayant donné pouvoir à Mme Annabelle MOREL, M. Nathan EXCOFFIER ayant donné pouvoir à M. Mustapha HADDOU.</p> <p>Absentes : Mme Caroline BRULEY et Mme Pauline BRESSE.</p>
---	--

Délibération n°02

Rapporteur : M. Simon OUVRIER-BUFFET

Objet : Avenant n°3 – Délégation de service public pour l'exploitation de la chaufferie bois et du réseau de chaleur de la commune

Par délibérations des 8 novembre 2021 et 11 décembre 2023, le conseil municipal approuvait les avenants n°1 et 2 de la DSP pour l'exploitation de la chaufferie bois et du réseau de chaleur de la commune confiée, en octobre 2018, au groupement 4Vallées Energie et Dalkia.

L'avenant n°1 avait pour objet de définir les conditions de récupération et d'exploitation de la chaleur fatale produite à partir de la production d'Ugitech.

L'avenant n°2 prolongeait la période dite « intermédiaire » de deux ans pour s'achever au 31 décembre 2024 et introduisait la Contribution Climat Energie au coût des combustibles (R1CEE).

Il est proposé, par ce nouvel avenant, de prolonger la période « intermédiaire » de deux ans et de valoriser la vente de la chaleur fatale à hauteur de 26 € le Mwh à compter de la date de signature de l'avenant,

La Commission Municipale a examiné le dossier.

M. Mustapha HADDOU ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve l'avenant n°3 au contrat de délégation de service public pour l'exploitation de la chaufferie bois et du réseau de chaleur de la commune,**
- Autorise M. Franck LOMBARD, Maire d'Ugine ou son représentant à signer tout acte afférent à cette affaire.**

Pour copie certifiée conforme et exécutoire
Pour le Maire,
Michel Chevallier,
Adjoint au Maire



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217303031-20250203-20250203_DE02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/02/2025

Publication : 12/02/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

